

## **BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **RESERVE DE BIODIVERSITE DE LA FORET PICHE-LEMOYNE**

Monsieur le President,

Mon nom est Marcel Leblanc et je n'interviens pas uniquement pour le bien-être de l'organisme dont je suis le représentant qui est le "Regroupement des locataires des terres publiques du Québec", mais aussi en temps que citoyen et utilisateur. Il est de notre intérêt de vous présenter des arguments que nous croyons valables afin que la population environnante puisse conserver ce territoire à vocation récréotouristique déjà en place et nous espérons être entendus.

M. le President afin d'éclairer la Commission de l'aspect important pour toutes les populations résidentes sur les berges ainsi que celles des villes environnantes (tel que Val-d'Or, Malartic, Dubuisson, Rivière-Heva, Vassan, LaCorne, Lamotte, Sullivan, et même Amos), nous désirons rappeler à la Commission que toutes ces populations pratiquent plusieurs activités récréatives tel que la pêche, la chasse, la motoneige, la randonnée de bateau, le vtt, le camping, etc... et ce tout au long de l'année soit sur quatre saisons et de façon familiale et régulière; ce qui en fait un site de premier choix et de grande importance.

Déjà plusieurs infrastructures privées d'importance, installées à courte distance des centres urbains tel que la Base de plein air du Lac Maurier, le Camping Sagittaire, le Camping de l'Aigle, la Marina Thompson, l' Auberge Harricana, donnent ainsi accès à la population locale et même régionale a un réseau multiple de points d'eau comme le Lac Maurier en passant par le Lac Lemoyne, la Rivière Thompson, le Rivière Piché, le Lac Demontigny, le Lac Blouin par la rivière Harricana jusqu'à Amos; facilitant ainsi l'accès aux adeptes de ces loisirs et sports dans une société grandissante, qui a certainement besoin de cette économie touristique additionnelle; permettant ainsi d'exercer leurs activités familiales et de groupe à des prix abordables et faire que cette société s'épanouisse et s'enrichisse dans cette nature qui est la nôtre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Nous désirons vous rappeler tel que décrit précédemment, que le Lac Lemoyne est un site très important et très fréquenté par toute la population environnante qui n'apprécierait certainement pas se voir restreindre des privilèges déjà acquis.

Nous ne croyons pas que ce site soit comparable a celui de Vaudry-Joannes et celui de Lac Sabourin (ainsi qu'on l'a compare lors de la premiere rencontre de la Commission); puisque ce sont des lacs fermes et de petite superficie ayant comme acces que des chemins de sable et beneficant principalement a une population locale et saisonniere.

A maintes reprises , on entend les gouvernements nous inciter a promouvoir le developpement recreotouristique, et favoriser son expansion regionale: ce que nous nous efforcons de faire ici. Nous trouvons regrettable de constater que ces memes gouvernements ont entame des demarches pensant mettre en place une "reserve de biodiversite " dans un territoire ou il y a deja des installations mettant en evidence le secteur recreotouristique et ce simplement afin de leur permettre d'atteindre leur but "d'aire protegee" fixe a 8% avant la fin de l'an 2005; ce qui n'a pas ete atteint.

Mes salutations, M. le President.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "M. Leblanc".